



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 26 juin 2018

– 23^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mme Diane Beudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
 - Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
- ABSENTE :**
- Mme Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale par intérim
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d’unité, unité 1
 - Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d’unité, unité 2
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 3
 - Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 4
 - Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 5
 - M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l’organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
 - M. Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles

- M. René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle et directeur par intérim du Service du secrétariat général
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- MM. Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvisionnements
- Mme France Lafontaine, analyste, Secrétariat général

Une pause a lieu de 14 h 54 à 15 h 30

Un huis clos est décrété pour discussion du point 8 (A-29-1891-A) de 15 h 37 à 15 h 55.

Mot de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal, Mme Catherine Harel Bourdon, souligne le départ de Mme Sophie Archambault et de M. Louis Bienvenue pour qui ce comité est le dernier auquel ils assistent. M. Bienvenue nous quitte pour la retraite alors que Mme Archambault continuera d'évoluer au Bureau des projets institutionnels tout en continuant d'assurer la révision linguistique pour le Bureau de la présidence et les documents institutionnels.

Un moment de silence est demandé par Mme Harel Bourdon à la mémoire de Monsieur Paul Gérin-Lajoie, grand bâtisseur du monde de l'éducation qui est décédé le 25 juin dernier à l'âge de 98 ans. Monsieur Gérin-Lajoie a su faire face à plusieurs changements sociaux au fil du temps et a sans doute été l'un des plus importants ministres de l'Éducation que le Québec a connus.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

- A-31-3421 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme en architecture pour les projets de démolition – reconstruction de l'école Félix-Leclerc et du bâtiment situé au 8075, rue Hochelaga – appel d'offres 24-510P1 – attribution d'un contrat

- A-31-3496 Service des ressources financières – École Lucien-Pagé – remplacement des contrôles pneumatiques – appel d’offres 25-2553P – attribution d’un contrat

- A-31-3522 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour la réhabilitation majeure du 1111 rue Berri et du 2570 rue Nicolet – appel d’offres 24-512P1 – attribution d’un contrat

- A-31-3528 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour les projets de réhabilitation majeure de l’école Maisonneuve et de l’Académie de Roberval – appel d’offres 24-508P1 – attribution d’un contrat

- ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 » les articles suivants :
 - a) Éducation à la sexualité
 - b) Mise aux normes de l’accessibilité aux établissements
 - c) Frais facturés aux parents

- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Rénovation-reconstruction de l’Académie De Roberval

- ajouter sous la rubrique « Information » :
 - a) A-33-1224 Service des ressources matérielles – honoraires supplémentaires dans le cadre de l’agrandissement et de la rénovation des écoles Alphonse-Desjardins et Saint-Grégoire-le-Grand
 - b) A-33-1233 Service des ressources matérielles – école Judith Jasmin – état d’avancement du projet

- retirer l’article suivant :
 - A-31-3495 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour la construction pour usage transitoire et future école primaire du 2005, Victor-Doré – appel d’offres 24-515P2 – attribution d’un contrat

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 :
 - a) Éducation à la sexualité
 - b) Mise aux normes de l'accessibilité aux établissements
 - c) Frais facturés aux parents
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Rénovation-reconstruction de l'Académie De Roberval
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d'engagement vers la réussite
 - b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- A-10-148 Service de l'organisation scolaire – bilan de la semaine de relâche 2017-2018 dans les services de garde et recommandations pour l'année scolaire 2018-2019
- 8- A-29-1891-A Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – suspension sans traitement – personnel de soutien

- 9- A-31-3400 Service des ressources financières – école Sainte-Odile – agrandissement et réaménagement – appel d’offres 25-2507P – attribution d’un contrat
- 10- A-31-3420 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réhabilitation majeure du pavillon des Découvreurs (bâtiment d’origine) de l’école Saint-Noël-Chabanel – appel d’offres 24-507P1 – attribution d’un contrat
- 11- A-31-3421 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme en architecture pour les projets de démolition – reconstruction de l’école Félix-Leclerc et du bâtiment situé au 8075, rue Hochelaga – appel d’offres 24-510P1 – attribution d’un contrat
- 12- A-31-3452-B Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour les projets de réhabilitation majeure du 1111, rue Berri et du 2570, rue Nicolet – appel d’offres 24-512P2 – attribution d’un contrat
- 13- A-31-3455 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour les projets de reprise des bâtiments excédentaires situés au 7378, rue Lajeunesse et au 6361, 6^e Avenue – appel d’offres 24-511P1 – attribution d’un contrat
- 14- A-31-3463 Service des ressources financières – école Robert-Gravel – remplacement des boîtes de mélange – appel d’offres 25-2537P – annulation de l’appel d’offres
- 15- A-31-3479 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieur pour les projets de démolition, reconstruction de l’école Félix-Leclerc et du bâtiment situé au 8075, rue Hochelaga ainsi qu’un ajout d’espaces pour l’école Félix-Leclerc – appel d’offres 24-510P2 – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3482 Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – modernisation de la chaufferie – phase 2 – appel d’offres 25-2552P – annulation de l’appel d’offres
- 17- A-31-3485 Service des ressources financières – école Armand-Lavergne – modernisation de la chaufferie et de la plomberie – appel d’offres 25-2551P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3487 Service des ressources financières – école Saint-Benoit, annexe temporaire – modernisation de la chaufferie et de la plomberie – appel d’offres 25-2550P – attribution d’un contrat

- 19- A-31-3489 Service des ressources financières – école Saint-Pierre-Apôtre – aménagements extérieurs et réhabilitation de sols – phase 2 – appel d’offres 25-2554P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-3490 Service des ressources financières – travaux de maçonnerie à taux horaire – appel d’offres 15-266P – attribution de contrats à exécution sur demande
- 21- A-31-3491 Service des ressources financières – école Barclay – déshumidification de l’agrandissement – appel d’offres 25-2558P – annulation d’un appel d’offres
- 22- A-31-3493 Service des ressources financières – école Saint-Albert-le-Grand, annexe temporaire et Joseph-François-Perrault, annexe – remplacement des chaudières, plomberie et entrée d’eau – appel d’offres 25-2559P – attribution d’un contrat
- 23- A-31-3496 Service des ressources financières – École Lucien-Pagé – remplacement des contrôles pneumatiques – appel d’offres 25-2553P – attribution d’un contrat
- 24- A-31-3501 Service des ressources financières – école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle – remplacement de la distribution électrique, du système d’alarme-incendie et d’intercommunication – appel d’offres 25-2555P – attribution d’un contrat
- 25- A-31-3502 Service des ressources financières – école Saint-Mathieu – rénovation et mise à niveau des systèmes électriques – appel d’offres 25-2557P – attribution d’un contrat
- 26- A-31-3509 Service des ressources financières – école François-de-Laval – remplacement du système d’alarme incendie et installation d’un nouveau système d’intercommunication – appel d’offres 25-2556P – attribution d’un contrat
- 27- A-31-3517 Service des ressources financières – mesure alimentaire – entente 27-562D – attribution de contrats de gré à gré à des organismes communautaires partenaires
- 28- A-31-3522 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour la réhabilitation majeure du 1111 rue Berri et du 2570 rue Nicolet – appel d’offres 24-512P1 – attribution d’un contrat
- 29- A-31-3528 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour les projets de réhabilitation majeure de l’école Maisonneuve et de l’Académie de Roberval – appel d’offres 24-508P1 – attribution d’un contrat

- 30- A-31-3531 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour les projets de réhabilitation majeure de l’école Maisonneuve et de l’Académie De Roberval – appel d’offres 24-508P2 – modification au rapport A-31-3518
- * 31- A-33-1225 Service des ressources matérielles – centre administratif et annexe – signature d’un bail pour la location de stationnement supplémentaire suite à la location du bureau situé au 110, boulevard Crémazie Ouest
- 32- A-33-1227-A Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – déconstruction du gymnase et réalisation de travaux différés pour rendre l’école fonctionnelle
- 33- A-33-1228 Service des ressources matérielles – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal – réaménagement de l’Assistance Technique en Pharmacie
- 34- A-33-1231 Service des ressources matérielles – renouvellement des baux des unités modulaires
- 35- A-34-3059 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018
- 36- A-34-3060 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018
- 37- A-34-3062 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018
- 38- A-34-3063 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018
- 39- A-34-3064 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018
- 40- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :
- a) A-31-3536 Service des ressources financières – école Christ-Roi – agrandissement et réaménagement – appel d’offres 25-2513P – attribution d’un contrat
- 41- Information :
- a) A-33-1224 Service des ressources matérielles – honoraires supplémentaires dans le cadre de l’agrandissement et de la rénovation des écoles Alphonse-Desjardins et Saint-Grégoire-le-Grand

b) A-33-1233 Service des ressources matérielles – école Judith Jasmin – état d’avancement du projet

* c) INF-765 Ajout de protéines végétales au menu offert à la CSDM

42- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 juin 2018.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018

a) Éducation à la sexualité

- Une première ébauche de la lettre qui sera envoyée aux parents a été rédigée et devra être envoyée, dans un premier temps, aux commissaires-parents. Mme Harel Bourdon propose que la lettre pourra ensuite être déposée à la séance du mois d’août du comité exécutif. Par la suite, la lettre pourra être envoyée dans la même semaine que la conférence de presse qui portera sur le sujet.

b) Mise aux normes de l’accessibilité aux établissements

- À la suite du plan d’investissement détaillé, un rapport faisant état du bilan des travaux d’accessibilité aux écoles devra être présenté à une séance du comité exécutif dès la rentrée.

c) Frais facturés aux parents

- Une rencontre de sous-unité a eu lieu en mai dernier au cours de laquelle les directions d’établissement ont comparé leurs listes relatives aux frais facturés aux parents afin de valider leur conformité avec la *Politique relative aux contributions financière des parents ou usagers* et le Guide des bonnes pratiques de la CSDM, mais également pour s’assurer d’une cohérence

entre les écoles. Les directions d'établissement ont également été informées des nouvelles directives ministérielles et devront ajuster leurs listes d'effets scolaires en conformité avec celles-ci.

4. Affaires nouvelles

- a) Rénovation-reconstruction de l'Académie De Roberval
- Une équipe composée d'ingénieurs et d'architectes a été retenue pour effectuer les compléments d'expertise, et ce, afin d'élaborer un dossier d'opportunité qui permettra d'évaluer l'ampleur des travaux et les coûts associés aux différentes alternatives dans ce dossier. L'échéancier de cette analyse devrait mener vers le mois de novembre 2018. L'autorisation de la réhabilitation majeure, quant à elle, devrait avoir lieu au prochain plan directeur d'investissement, soit à l'été 2019.

5. Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
- Le plan d'engagement vers la réussite a été adopté lors de la séance du Conseil des commissaires du 20 juin dernier.
 - Des réflexions sont réalisées actuellement quant au contenu à intégrer au discours de la rentrée. Le PEVR ainsi que sa mise en œuvre seront assurément au cœur des propos qui seront tenus le 14 août prochain.
 - Monsieur Robert Gendron mentionne que la facture actuelle du PEVR est très engageante, très ouverte et que sa mise en œuvre débutera dès la rentrée et sera soutenue par les Services éducatifs.
- b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- Le budget de la Commission scolaire a été adopté lors de la séance du Conseil des commissaires du 20 juin dernier.
- c) Qualité de l'air
- Monsieur Jean Ouimet mentionne qu'il y a une vingtaine de requêtes actives qui exigent des travaux de nettoyage ou de dépoussiérage. D'autres signalements qui nécessitent des relocalisations de personnel ont été rapportés au centre administratif. Le personnel concerné est relocalisé vers des lieux plus sains et d'autres cas exigent davantage d'investigations de la part de firmes externes. Un nettoyage des systèmes de ventilation sera réalisé durant l'été.

- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
- L'état d'avancement de l'installation des modulaires sera fait à la prochaine séance du comité exécutif du 3 juillet prochain.
- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- f) Offre alimentaire
- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- Le comité de vigie sur la transformation organisationnelle s'est rencontré la semaine dernière pour discuter des différents projets qui ont eu lieu cette année. Un bilan sera réalisé sur la deuxième année d'opération du Bureau des projets institutionnels.
 - Le porte-folio pour 2018-2019 a été envoyé ce matin à l'ensemble des porteurs. Mme Lucie Painchaud tient à remercier l'ensemble du personnel qui a contribué à construire ce porte-folio qui a d'ailleurs été inclus dans le budget pour une toute première fois. Il s'agit d'une belle réalisation.

6. Rubrique des commissaires-parents

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

7. Service de l'organisation scolaire – bilan de la semaine de relâche 2017-2018 dans les services de garde et recommandations pour l'année scolaire 2018-2019

Document déposé : Rapport A-10-148 en date du 14 juin 2018
de Mme Julie Pesant et de M. Sylvain Sénécal
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des services de garde de qualité à nos élèves durant la semaine de relâche dans les différents secteurs;

CONSIDÉRANT le souci d'améliorer les services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

CONSIDÉRANT les améliorations apportées par les autres services;

CONSIDÉRANT l'objectif d'équilibre budgétaire poursuivi par la commission scolaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONTINUER à déterminer à l'avance les services de garde ciblés comme points de service pendant la semaine de relâche, sur un principe de rotation;
- 2° d'OUVRIER, pendant la relâche, les services de garde où la demande l'exige et où l'autofinancement est possible;
- 3° de REGROUPER, autant que possible, les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage d'un secteur dans un même point de service.

8. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – suspension sans traitement – personnel de soutien

Document déposé : Rapport A-29-1891 en date du 11 juin 2018
de Mme Julie Pesant et de M. Sylvain Sénécal
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT les accusations criminelles dont fait l'objet la personne concernée;

CONSIDÉRANT les conditions imposées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la personne concernée;

CONSIDÉRANT que la nature de ces accusations cause préjudice à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° de SUSPENDRE sans traitement la personne concernée dont le matricule est 125 708 512, et ce, jusqu'à l'issue de son procès ou jusqu'à l'arrêt des procédures.

9. Service des ressources financières – école Sainte-Odile – agrandissement et réaménagement – appel d’offres 25-2507P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3400 en date du 20 juin 2018 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour l’agrandissement et le réaménagement à l’école Sainte-Odile;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement partiel dans le cadre de la mesure 50511 (Ajout d’espace – Plan quinquennal d’investissement – 2015-2025, lot 5);

CONSIDÉRANT qu’une partie des fonds nécessaires proviendra de la mise en place de mesures d’économies d’énergie de la CSDM, dans le cadre de la mesure 50511;

CONSIDÉRANT qu’une partie des fonds nécessaires proviendra la mesure 50625 (Maintien des bâtiments);

CONSIDÉRANT qu’une partie des fonds nécessaires seront puisés en partie à même le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la CSDM procédera à une demande d’aide financière additionnelle au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) pour combler l’écart défavorable de ce projet;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont en partie inscrits au budget d’investissement 2017-2018 de la CSDM et qu’un complément sera inscrit au budget 2018-2019 pour compléter la somme estimée pour le maintien d’actif;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières ainsi que le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 17 998 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Candev construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'agrandissement et le réaménagement à l'école Sainte-Odile;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réhabilitation majeure du pavillon des Découvreurs (bâtiment d'origine) de l'école Saint-Noël-Chabanel – appel d'offres 24-507P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3420 en date du 18 juin 2018 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la réhabilitation majeure du pavillon des Découvreurs (bâtiment d'origine) de l'école Saint-Noël-Chabanel;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu sept soumissions qui ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des sept soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions sur sept analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 500 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, le consortium formé de *Barin SNECRL* et de *Smith Vigeant architectes inc.* pour services professionnels d'une firme d'architectes pour la réhabilitation majeure du pavillon des Découvreurs (bâtiment d'origine) de l'école Saint-Noël-Chabanel. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

11. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme en architecture pour les projets de démolition – reconstruction de l'école Félix-Leclerc et du bâtiment situé au 8075, rue Hochelaga – appel d'offres 24-510P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3421 en date du 15 juin 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets de démolition – reconstruction de l'école Félix-Leclerc et du bâtiment situé au 8075, rue Hochelaga;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu dix-huit soumissions, et qu'elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des dix-huit soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que quatorze soumissions sur dix-huit analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de trois sources de financement soit, l'ajout d'espace pour la formation générale (Mesure 50511 – lot 8), le maintien des bâtiments (Mesure 50621) et le passif environnemental des sols contaminés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 1 700 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Lapointe, Magne & associés, architectes urbanistes SENC*, pour services professionnels d'une firme

d'architectes pour les projets de démolition – reconstruction de l'école Félix-Leclerc et du bâtiment situé au 8075, rue Hochelaga. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

12. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de réhabilitation majeure du 1111, rue Berri et du 2570, rue Nicolet – appel d'offres 24-512P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3452-B en date du 28 juin 2018
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de réhabilitation majeure du 1111, rue Berri et du 2570, rue Nicolet;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu dix soumissions et qu'elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des dix soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de deux sources de financement soit, pour le 1111, rue Berri : la résorption du déficit de maintien (Mesure 50626) et pour le 2570, rue Nicolet : le maintien de bâtiments, rénovations majeures (Mesure 50625);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 2 057 143 \$ plus taxes en honoraires à la firme *Stantec Experts-Conseils ltée* pour des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de réhabilitation majeure du 1111, rue Berri et du 2570, rue Nicolet;

La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

13. Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour les projets de reprise des bâtiments excédentaires situés au 7378, rue Lajeunesse et au 6361, 6^e Avenue – appel d’offres 24-511P1 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3455 en date du 20 juin 2018
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir les services professionnels de firmes d’architectes pour les projets de reprise des bâtiments excédentaires situés au 7378, rue Lajeunesse et au 6361, 6^e avenue;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu treize soumissions et qu’elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l’analyse des treize soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que onze des treize soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu’elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ATTRIBUER un contrat d’une valeur totale estimée à 1 900 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *NFOE inc.*, pour les services professionnels de firmes d’architectes pour les projets de reprise des bâtiments excédentaires situés au 7378, rue Lajeunesse et au 6361, 6^e avenue. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l’offre que présentera l’adjudicataire;
- 2^o d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres.

14. Service des ressources financières – école Robert-Gravel – remplacement des boîtes de mélange – appel d’offres 25-2537P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-3463 en date du 20 juin 2018 de
Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement des boîtes de mélange à l’école Robert-Gravel;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire et que sa soumission est conforme;

CONSIDÉRANT que cette soumission présente un écart défavorable de 99 % par rapport à l'estimé et que, étant donné l'ampleur de l'écart, il n'a pas été jugé approprié de tenter de négocier le prix à la baisse;

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire de compenser le soumissionnaire qui aurait été déclaré l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent de ne pas attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les professionnels au dossier proposent la publication d'un nouvel appel d'offres au début de l'hiver 2019 afin d'obtenir des soumissions réalistes qui seront moins sujettes à la surcharge du marché;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-2537P pour le remplacement des boîtes de mélange à l'école Robert-Gravel;
- 2° de PAYER la somme de 5 000 \$ à l'entrepreneur *Groupe Plombaction inc.*;
- 3° de REPRENDRE le processus d'appel d'offres public au début de l'hiver 2019.

15. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de démolition

Document déposé : Rapport A-31-3479 en date du 18 juin 2018
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'ingénierie pour les projets de démolition, reconstruction de l'école Félix-Leclerc et du bâtiment situé au 8075, rue Hochelaga ainsi qu'un ajout d'espaces pour l'école Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu onze soumissions, dont la totalité a été déclarée conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des onze soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront comme suit :

- Pour Félix-Leclerc, la source de financement principale sera le maintien des bâtiments (Mesure 50621) et le passif environnemental des sols contaminés;
- Pour le 8075 Hochelaga, la source de financement sera dans le cadre de la mesure 50511 (lot 8) et le passif environnemental des sols contaminés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 1 700 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *GBi, Experts-Conseils inc.* pour les projets de démolition, reconstruction de l'école Félix-Leclerc et du bâtiment situé au 8075, rue Hochelaga ainsi qu'un ajout d'espaces pour l'école Félix-Leclerc. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

16. Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – modernisation de la chaufferie – phase 2 – appel d'offres 25-2552P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3482 en date du 6 juin 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie – phase 2 à l'école Eulalie-Durocher;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres public;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-2552P pour la modernisation de la chaufferie – phase 2 à l'école Eulalie-Durocher;
- 2° de REPRENDRE le processus d'appel d'offres public.

17. Service des ressources financières – école Armand-Lavergne – modernisation de la chaufferie et de la plomberie – appel d’offres 25-2551P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3485 en date du 19 juin 2018 de
M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie et de la plomberie à l’école Armand-Lavergne;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 1 049 900 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Le groupe Centco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation de la chaufferie – phase 2 et de la plomberie à l’école Armand-Lavergne;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école Saint-Benoît, annexe temporaire – modernisation de la chaufferie et de la plomberie – appel d’offres 25-2550P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3487 en date du 19 juin 2018
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie et de la plomberie de l’annexe temporaire à l’école Saint-Benoît;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 938 457 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Tuyauterie Michel K et Denis inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation de la chaufferie et de la plomberie de l’annexe temporaire à l’école Saint-Benoît;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – école Saint-Pierre-Apôtre – aménagements extérieurs et réhabilitation de sols – phase 2 – appel d’offres 25-2554P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3489 en date du 26 juin 2018
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour les aménagements extérieurs et la réhabilitation des sols – phase 2 à l’école Saint-Pierre-Apôtre;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments qui sera prévu dans le plan directeur d’investissement 2016-2017 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACORDER un contrat de 1 245 713 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Les Constructions H2D inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les aménagements extérieurs et la réhabilitation de sols – phase 2 à l’école Saint-Pierre-Apôtre;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – travaux de maçonnerie à taux horaire – appel d'offres 15-266P – attribution de contrats à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-3490 en date du 18 juin 2018 de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un ou de plusieurs entrepreneurs pour effectuer des travaux en maçonnerie à taux horaire pour le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 4 000 000 \$ pour l'ensemble de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que la dépense sera normalement assumée par le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, peut être renouvelée pour deux années additionnelles, à la demande de la CSDM et avec l'accord des adjudicataires;

CONSIDÉRANT que deux soumissions admissibles et conformes ont été reçues;

CONSIDÉRANT le processus prévu au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas le deuxième entrepreneur sera sollicité en fonction du rang présenté ci-dessous et selon le prix de sa soumission respective :

- 1- *Saint-Denis Thompson inc.*
- 2- *Groupe Atwill Morin inc.*

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 4 258 684,50 \$ plus taxes à *Saint-Denis Thompson inc.*, et *Groupe Atwill Morin inc.* pour les travaux en maçonnerie à taux horaire. Ces contrats sont d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et sont assortis de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord des adjudicataires et du comité exécutif;

- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 4 258 684,50 \$ plus taxes.

21. Service des ressources financières – école Barclay – déshumidification de l'agrandissement – appel d'offres 25-2558P – annulation d'un appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3491 en date du 20 juin 2018
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la déshumidification de l'agrandissement à l'école Barclay;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'ait été reçue pour cet appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres pour la déshumidification de l'agrandissement à l'école Barclay;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles de conclure un contrat d'exécution sur demande avec l'un des entrepreneurs retenus dans le cadre de l'appel d'offres 15-252P – travaux généraux à taux horaire.

22.

Service des ressources financières – école Saint-Albert-le-Grand, annexe temporaire et Joseph-François-Perrault, annexe – remplacement des chaudières, plomberie et entrée d’eau – appel d’offres 25-2559P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3493 en date du 19 juin 2018
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement des chaudières, plomberie et entrée d’eau de l’école Saint-Albert-le-Grand, annexe temporaire et de l’école Joseph-François-Perrault, annexe;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d’investissement dans le cadre des mesures 50622 et 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 844 900 \$ plus taxes à *Le Groupe Centco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des chaudières, plomberie et entrée d’eau à l’annexe temporaire de l’école Saint-Albert-le-Grand, et à l’annexe de l’école Joseph-François-Perrault ;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

23. Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – remplacement des contrôles pneumatiques – appel d’offres 25-2553P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3496 en date du 21 juin 2018 de
M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement des contrôles pneumatiques à l’école Lucien-Pagé;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 236 600 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Régulvar inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des contrôles pneumatiques à l’école Lucien-Pagé;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

24.

Service des ressources financières – école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle – remplacement de la distribution électrique, du système d’alarme incendie et d’intercommunication – appel d’offres 25-2555P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3501 en date du 19 juin 2018 de
Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement de la distribution électrique, du système d’alarme incendie et d’intercommunication à l’école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 487 777 \$ plus taxes à l’entrepreneur *La cie électrique Britton ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la distribution électrique, du système d’alarme incendie et d’intercommunication à l’école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

25. Service des ressources financières – école Saint-Mathieu – rénovation et mise à niveau des systèmes électriques – appel d’offres 25-2557P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3502 en date du 14 juin 2018
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la rénovation et la mise à niveau des systèmes électriques à l’école Saint-Mathieu;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 337 600 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Les Installations Électriques Pichette inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation et la mise à niveau des systèmes électriques à l’école Saint-Mathieu;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

26. Service des ressources financières – école François-de-Laval – remplacement du système d’alarme incendie et installation d’un nouveau système d’intercommunication – appel d’offres 25-2556P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3509 en date du 21 juin 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement du système d’alarme incendie et installation d’un nouveau système d’intercommunication à l’école François-de-Laval;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 255 077,77 \$ plus taxes à l’entrepreneur 2733-8649 Québec inc. (*Desjardins sécurité du bâtiment*), plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du système d’alarme incendie et installation d’un nouveau système d’intercommunication à l’école François-de-Laval;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

27.

Service des ressources financières – mesure alimentaire – entente 27-562D – attribution de contrats de gré à gré à des organismes communautaires partenaires

Document déposé : Rapport A-31-3517 en date du 14 juin 2018 de
Mme Fatima-Zahra Zouaki et Monsieur Yassine Bennis
Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les besoins en soutien alimentaire sont importants dans les écoles primaires de milieux socio-économiquement faibles;

CONSIDÉRANT que des organismes communautaires œuvrent à la mise en œuvre du programme de la mesure alimentaire, et ce, depuis 20 ans;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l’instruction publique* (LIP) a pour objectif de contribuer au développement social, culturel et économique;

CONSIDÉRANT l’article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 111 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*, le comité exécutif approuve les contrats d’approvisionnement conclus de gré à gré pour une valeur supérieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que le nombre d’élèves inscrits à la mesure alimentaire varie d’une année scolaire à l’autre;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d’ATTRIBUER cinq contrats d’approvisionnement de gré à gré aux organismes communautaires suivants pour la mise en œuvre du programme de la mesure alimentaire, et ce, pour l’année scolaire 2018 - 2019 :

- Centre éducatif communautaire René-Goupil, pour un montant approximatif de 70 941 \$;
- Chic Resto-pop, pour un montant approximatif de 120 549 \$;
- Corbeille Bordeaux-Cartierville, pour un montant approximatif de 102 384 \$;
- Le Garde-Manger Pour Tous, pour un montant approximatif de 833 498 \$;
- La Grande porte, pour un montant approximatif de 148 006 \$.

28. Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour la réhabilitation majeure du 1111, rue Berri et du 2570, rue Nicolet – appel d’offres 24-512P1 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3522 en date du 21 juin 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir des services professionnels d’une firme d’architectes pour la réhabilitation majeure du 1111, rue Berri et du 2570, rue Nicolet;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu quatorze soumissions qu’elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l’analyse des quatorze soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu’elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de deux sources de financement soit, pour le 1111, rue Berri : la résorption du déficit de maintien (Mesure 50626) et pour le 2570, rue Nicolet : le maintien de bâtiments, rénovations majeures (Mesure 50625);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d’ATTRIBUER un contrat d’une valeur totale estimée à 2 057 043 \$ avant taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Architecture EVOQ inc.* pour des services professionnels d’une firme d’architectes pour la réhabilitation majeure du 1111 rue Berri et du 2570 rue Nicolet.

La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l’offre que présentera l’adjudicataire;

2^o d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres.

29. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour les projets de réhabilitation majeure de l’école Maisonneuve et de l’Académie de Roberval – appel d’offres 24-508P1 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3528 en date du 22 juin 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets de réhabilitation majeure de l'école Maisonneuve et de l'Académie de Roberval;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu neuf soumissions, qui ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des neuf soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que six soumissions sur neuf analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de la résorption du déficit de maintien (Mesure 50626);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 2 100 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Yelle Maillé et associés architectes* pour les projets de réhabilitation majeure de l'école Maisonneuve et de l'Académie de Roberval. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

30. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de réhabilitation majeure de l'école Maisonneuve et de l'Académie de Roberval – appel d'offres 24-508P2 – modification au rapport A-31-3518

Document déposé : Rapport A-31-3531 en date du 18 juin 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de réhabilitation majeure de l'école Maisonneuve et de l'Académie de Roberval;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu onze soumissions et qu'elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des onze soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que dix des onze soumissions analysées par le comité de sélection ont obtenu une note acceptable de 70 %;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de la résorption du déficit de maintien (Mesure 50626);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 2 100 000 ,00 \$ plus taxes en honoraires à la firme *GBI Experts-conseils inc.* pour des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de réhabilitation majeure de l'école Maisonneuve et de l'Académie de Roberval;

La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

*31. Service des ressources matérielles – centre administratif et annexe – signature d'un bail pour la location de stationnement supplémentaire suite à la location du bureau situé au 110, boulevard Crémazie Ouest

Document déposé : Rapport A-33-1225 en date du 20 juin 2018
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

32. Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – déconstruction du gymnase et réalisation de travaux différés pour rendre l'école fonctionnelle

Document déposé : Rapport A-33-1227-A en date du 26 juin 2018
de M. Mohamed Lebbar concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les informations présentées dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER l'exécution, par l'entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande, des travaux décrits au présent rapport pour la valeur indiquée;

2° d'AUTORISER la poursuite du mandat de services professionnels par la firme d'architecture *Provencher-Roy* et la firme d'ingénierie *Stantec*.

33. Service des ressources matérielles – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal – réaménagement de l'Assistance Technique en Pharmacie (ATP)

Document déposé : Rapport A-33-1228 en date du 20 juin 2018
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le déménagement/réaménagement de l'ATP constitue un projet préalable à la réalisation du projet de réaménagement des 9 classes du programme d'esthétique de l'EMFM afin de pouvoir répondre aux exigences des nouveaux programmes DEP et ASP;

CONSIDÉRANT que le projet de l'ATP est une condition incontournable même au lancement de l'appel d'offres du projet d'esthétique;

CONSIDÉRANT que les classes actuellement occupées pour l'ATP représentent la première phase du projet d'esthétique et sans ces espaces le projet ne pourra pas avoir lieu;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat, les travaux ont été proposés à l'entrepreneur *Les constructions Serbec inc.*, mais il n'est pas en mesure de les réaliser;

CONSIDÉRANT que selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres, ces travaux ont été proposés à l'entrepreneur *Roland Grenier*;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT le montage financier décrit dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'exécution, par l'entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande, des travaux de réaménagement de l'Assistance Technique en Pharmacie (ATP), dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

34. Service des ressources matérielles – renouvellement des baux des unités modulaires

Document déposé : Rapport A-33-1231 en date du 20 juin 2018
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la CSDM loue depuis 2014-2015, 2 classes modulaires auprès de 2732-2304 *Québec inc. (Dion Services Financiers)* pour l'école Judith-Jasmin située au 4575, rue Mariette, à Montréal;

CONSIDÉRANT que depuis août 2017, la CSDM loue 3 classes modulaires supplémentaires auprès 2732-2304 Québec inc. (*Dion Services Financiers*) pour l'école Judith-Jasmin;

CONSIDÉRANT que la CSDM loue 46 classes de modulaires auprès de *AMB Modulaire* pour 10 de ces écoles;

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2019-2022;

CONSIDÉRANT que le présent rapport ne tient pas compte des nouvelles installations pour la rentrée 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des négociations entre les représentants du Service des ressources matérielles et de *AMB Modulaire*, ils se sont entendus pour établir les coûts en fonction du nombre d'années de renouvellement (2 ou 3 ans);

CONSIDÉRANT que cette entente est avantageuse puisqu'elle réduit l'augmentation à 12 %;

CONSIDÉRANT que puisque les unités modulaires sont déjà en place, il serait plus onéreux de démanteler les installations et de retourner en appel d'offres public pour réinstaller de nouvelles unités;

CONSIDÉRANT le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal et la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT que les sommes engagées pour ce projet seront imputées entièrement à la mesure 30145, qui permet de financer les dépenses associées aux unités modulaires ou à défaut d'obtenir la totalité du financement requis, partiellement au budget de fonction de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le renouvellement du bail de 2732-2304 Québec inc. (*Dion services financiers*) pour la location des 3 unités modulaires à l'école Judith-Jasmin;
- 2° d'AUTORISER le renouvellement du bail de *AMB modulaire* pour la location des 46 unités modulaires aux différentes écoles présentées dans ce rapport.

35. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018

Document déposé : Rapport A-34-3059 en date du 8 juin 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juin 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juin 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

36. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018

Document déposé : Rapport A-34-3060 en date du 18 juin 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

37. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018

Document déposé : Rapport A-34-3062 en date du 8 juin 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

38. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018

Document déposé : Rapport A-34-3063 en date du 11 juin 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois de juin 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois de juin 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

39. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018

Document déposé : Rapport A-34-3064 en date du 12 juin 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juin 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juin 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

40. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du comité exécutif entre le 12 juin et le 26 juin 2018;

CONSIDÉRANT le rapport soumis au directeur général pour décision;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

a) Service des ressources financières – école Christ-Roi – agrandissement et réaménagement – appel d'offres 25-2513P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3536 en date du 20 juin 2018
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

1° d'ANNULER la résolution 19 du comité exécutif, séance ordinaire du 12 juin 2018, concernant le rapport A-31-3424 du 31 mai 2018 traitant de l'agrandissement et le réaménagement à l'école Christ-Roi – appel d'offres 25-2513P;

2° d'ACCORDER un contrat de 10 693 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Blenda inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'agrandissement et le réaménagement à l'école Christ-Roi;

3° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

41. Information :

a) A-33-1224 Service des ressources matérielles – honoraires supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation des écoles Alphonse-Desjardins et Saint-Grégoire-le-grand

b) A-33-1233 Service des ressources matérielles – école Judith Jasmin – état d'avancement du projet

* c) INF-765 Ajout de protéines végétales au menu offert par la CSDM

42. Période réservée aux membres du comité exécutif

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire

La séance est levée à 15 h 55.

Secrétariat général – 16 juillet 2018

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 29 août 2018.